



Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Spécial Tempête

JANVIER 2000



FORET

Par arrêté préfectoral du 28/12/1999, l'accès aux forêts, routes forestières et emprises en forêt est interdit dans tout le département jusqu'au 15 janvier 2000, sauf aux personnes suivantes :

- propriétaires, gestionnaires, services publics et personnes dûment autorisées ou mandatées par eux,
- propriétaires, exploitants ou habitants de parcelles ou habitations enclavées en forêt.

Signé J.F.DENIS Préfet

Nota de la Mairie : Ces dispositions s'appliquent au département de Meurthe et Moselle. Cependant, la prudence la plus élémentaire implique que ces mesures soient également respectées pour les forêts situées dans le département des Vosges et qui sont contigües aux nôtres.

BOIS DE CHAUFFAGE

Actuellement, nul ne sait si les affouages 2000 pourront être faits et s'ils le sont, à quelle date ils pourront être disponibles.

A la demande de l'O.N.F., le chemin dit « des Fourasses » au Petit Paris doit être dégagé en 1^{ère} urgence jusqu'aux parcelles 21 et 22 où justement la coupe affouagère est commencée.

Il s'agit donc de couper de part et d'autre du chemin les arbres arrachés, penchés, enchevêtrés, tant feuillus que résineux.

Les résineux qui offrent un intérêt limité comme bois de chauffage seront abattus par une équipe municipale que nous allons mettre en place.

Pour les feuillus (hêtre, chêne, ...), il est fait appel aux habitants volontaires (de THIAVILLE ou d'ailleurs). Le bois que chacun aura façonné lui sera délivré gratuitement, sans limitation du nombre de stères, chacun faisant son affaire du transport. Une seule condition avant de commencer le travail : remplir un contrat en Mairie et payer la somme de 30F à M. le Percepteur, pour solde de tout compte.

ATTENTION : L'enchevêtrement des arbres augmente les risques d'accident toujours existants dans ce genre de travail. Aussi est-il très souhaitable que les personnes volontaires possèdent une bonne expérience de bûcheron, l'assurance de la commune ne pouvant intervenir dans ce genre de situation, en cas d'accident.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître le plus rapidement possible :

- soit à M. ROBERT, agent O.N.F. 33, rue Emile Marchal à BERTRICHAMPS ☎ 03.83.75.21.49.
- soit à M. CATHERINE, Adjoint au Maire, Le Petit Paris à THIAVILLE/MEURTHE ☎ 03.83.71.43.34.
- soit à M. GEORGES, Adjoint au Maire, Le Petit Paris à THIAVILLE/MEURTHE ☎ 03.83.71.43.79.

Ne tardez pas. Merci.

EAU

Les Hayottes et le Petit Paris sont situés à un niveau plus élevés que les réservoirs ce qui implique de distribuer l'eau potable par un système de surpression. Celui-ci ne peut plus fonctionner sans énergie électrique. Pendant plusieurs jours, nous n'avons pu fournir d'eau au Petit Paris et seulement un mince filet aux Hayottes. Etant dans l'impossibilité d'obtenir un groupe électrogène en 380 volts, tous ceux disponibles étant réquisitionnés et affectés à des situations plus prioritaires que la nôtre. Un groupe a finalement été trouvé par un habitant que nous remercions vivement, et mis à notre disposition provisoirement. Enfin, le 31 après-midi, un groupe de la Communauté urbaine du Grand Nancy a été trouvé par la cellule de crise de la Préfecture et cherché à PULNOY par nos pompiers. Il permettra la desserte en eau de manière acceptable en attendant le rétablissement de la ligne du Petit Paris, rétablissement demandé en urgence à la Préfecture. E.D.F. consulté par ailleurs n'est pas en mesure de donner le délai de remise en état, compte tenu d'autres urgences d'une part, des gros dégâts constatés d'autre part.

Enfin, le système de stérilisation de l'eau par ultraviolets ne peut fonctionner et une chloration manuelle a dû être mise en place afin de vous délivrer une eau conforme aux normes sanitaires en vigueur.

APRES LA BATAILLE

Comme toujours, c'est inévitable, il y a les habituels grincheux qui n'ont rien fait mais qui critiquent tout...

Il y a ceux qui disent savoir et qui racontent n'importe quoi...

Il y a ceux qui « auraient bien voulu donner un coup de mains » mais « qui n'ont pas su à qui s'adresser ou comment faire »...

Il y a ceux qui s'estiment mal aimés, voire même lésés, parce qu'ils n'auraient pas été traités comme d'autres, alors même qu'ils n'ont rien demandé estimant « qu'on aurait dû aller leur proposer des services ».

Il y a ceux qui avaient des groupes électrogènes et qui égoïstement les ont gardé pour eux seuls afin de satisfaire leur seul confort sans se soucier de la situation de leurs voisins ...

Mais arrêtons là cette liste incomplète dont le seul résultat est d'écoeurer celles et ceux qui se sont investit au service de la collectivité.

Pour ma part, je traite avec dédain ces individualismes et ces égoïsmes qui le fait d'une très petite minorité heureusement.. Je retiens seulement le formidable élan de solidarité que l'on a constaté entre voisins, entre connaissances, entre habitants qui parfois même se connaissaient à peine et à tous ceux-là je dis : BRAVO ! Vous honorez votre commune.

Pour que chacun connaisse objectivement ce qui s'est fait et que l'avenir garde un témoignage de ce drame, déroulons à nouveau (succinctement) le film des journées noires :

Dimanche 26 décembre 1999

Vers 10h30, la tempête fait rage et atteint son paroxysme . Vitesse du vent estimée à 145 km/heure. Tuiles, tôles de rive, faitières volent, des cheminées tombent. Un peu partout les arbres cassent ou sont déracinés. On voit tomber, les uns après les autres, les arbres sur la côte derrière le cimetière. La forêt est anéantie.

Faisant abstraction des dégâts subis chez eux, les Pompiers et la Municipalité sont sur les lieux. Le Maire rappelle que l'intérêt général est la règle et prime sur les intérêts particuliers. Après un rapide état des lieux, les décisions suivantes sont prises :

1^{ère} urgence : Le vent soufflant encore très fort, les Pompiers invitent les habitants à rentrer chez eux. Certains, inconscients du danger sont montés sur leur toit, d'autres persistent à rester au dehors au risque d'être blessés (ou pire) par des tuiles, tôles, etc.. en déséquilibre ou arrachés par le vent.

2^{ème} urgence : Afin de pouvoir évacuer si besoin est toute personne blessée ou en danger vers les hôpitaux, la route vers RAON L'ETAPE, coupée par des arbres au niveau de la borne départementale est dégagée par les Pompiers. On tente la même opération vers BERTRICHAMPS et le ruisseau SAINT PIERRE mais on est contraint de renoncer devant l'ampleur de la tâche et la présence de fils électriques dont on ignore s'ils sont encore ou non sous tension.

3^{ème} urgence : Pompiers et employés municipaux retirent des immeubles tous les objets en équilibre instable (tôles, tuiles, pierres, volets, lampadaires, etc ... susceptibles de tomber et de blesser par leur chute piétons et automobilistes.

4^{ème} urgence : Mettre « hors d'eau » l'annexe du Foyer Rural afin de ménager un lieu d'hébergement, même sans chauffage, mais avec sanitaires, pour accueillir d'éventuels sinistrés.

5^{ème} urgence : Après avoir formé deux équipes, les Pompiers procèdent à la mise « hors d'eau » des maisons des habitants, en commençant par celles qui sont le plus sinistrées dans la mesure où des tuiles leur sont fournies ou des bâches et concernant les parties habitation ». Les employés communaux font de même sur les bâtiments publics.

Pendant ce temps, après des dizaines et des dizaines de tentatives vaines, la Mairie parvient quand même à aviser les Services d'Incendie et de Secours à NANCY. EDF ne répond pas, la Sous-préfecture non plus, la Préfecture est « occupée » en permanence.

11 médecins sont contactés mais aucun ne répond, afin de visiter un habitant blessé à la jambe par la chute d'une tôle. C'est finalement un sapeur pompier secouriste qui assurera la première intervention.

Vers 15h00, un groupe d'une dizaine de chasseurs d'EPINAL, PROVENCHERES, LUBINE, BRUYERES, etc ... en provenance du massif de la CHIPOTTE arrivent à THIAVILLE après plus de 3 heures de marche. Quelques uns sont en état de choc. Le groupe est conduit à l'Annexe du Foyer où des dames leur servent des boissons chaudes. Problème : 4 d'entre eux manquent et l'on craint qu'ils soient blessés (ou pire) par la chute d'arbres. En liaison avec les Pompiers de RAON que nous contactons, il est décidé d'envoyer les Pompiers de THIAVILLE avec les chasseurs à la recherche des disparus, dont nous contactons par ailleurs les familles. Les manquants sont heureusement retrouvés sains et saufs vers 19h00, recueillis à la salle polyvalente de SAINT BENOIT.

Toujours pas d'électricité mais le téléphone heureusement fonctionne.

Lundi 27 décembre 1999

Visite du blessé par un médecin avisé par un voisin et évacuation vers l'hôpital de SAINT-DIE.

Poursuite de l'inventaire des dégâts et continuation des mises hors d'eau et de sécurité par les Pompiers et par les employés communaux.

C'est en lisant le journal vers 8h00 que le Maire apprend la mise en place à la Préfecture d'une cellule de crise la veille à 10h00 !

Prise de contact téléphonique avec les personnes âgées qui sont seules, qui sont malades ou qui habitent hors du centre du village pour connaître leurs problèmes et leurs besoins.

La Municipalité recherche désespérément des groupes électrogènes auprès des divers Services, en vain. Tous les groupes sont affectés à des opérations plus prioritaires que chez nous.

Vers 20h00, les batteries du central téléphoniques sont vides et les communications sont impossibles. La plupart des portables « ne passent plus » également. L'installation téléphonique des Pompiers est hors d'usage et pour éviter un isolement complet pouvant être grave en cas de danger ou d'urgence, le groupe électrogène communal est mis à leur disposition afin d'établir si besoin est un contact par radio avec le 18 à NANCY.

Mardi 28 décembre 1999

Poursuite des mises hors d'eau et de sécurité y compris à LACHAPELLE.

Dégagement partiel du chemin conduisant aux réservoirs. Début du dégagement de la rue de la Maison Ronde.

Début de l'opération « congélateurs » avec les groupes électrogènes de la commune, de plusieurs habitants, d'une équipe de jeunes de la Trouche, en branchant le maximum de congélateurs par générateur électrique auprès des personnes qui le demandent.

Malgré les sollicitations pressantes de la Mairie tant à NANCY qu'à EPINAL, à BACCARAT, LUNEVILLE, RAON,... impossibilité d'obtenir un groupe électrogène en 380 volts pour faire fonctionner les surpresseurs et alimenter en eau Les Hayottes et le Petit Paris.

Par ailleurs, France TELECOM refuse de mettre un portable en Mairie à la disposition des habitants pour les appels d'urgence au motif que « cela n'est pas prévu ! »

Toujours pas d'électricité.

Mercredi 29 décembre 1999

Début de l'intervention d'E.D.F. sur la ligne moyenne tension entre LACHAPELLE et THIAVILLE. Les câbles sont sous les arbres, un poteau d'angle en béton est cassé, le terrain est plein d'eau. Intervention de l'Entreprise DEMANGE de THIAVILLE avec une pelle à chenilles aux côtés d'E.D.F.

Mise en place par FRANCE TELECOM d'un groupe électrogène venu de BLAMONT pour alimenter les batteries du Central téléphonique. Rétablissement des communications vers 11h00.

Distribution d'un « ENTRE NOUS » spécial tempête concernant les déclarations à faire aux assurances.

Plusieurs bénévoles avec tracteurs et tronçonneuses dégagent avec les Pompiers le chemin des réservoirs, les employés communaux travaillant à dégager la rue de la Maison Ronde.

En soirée, intervention des Pompiers thiavillois pour un feu de cheminée à Fagnoux puis au village pour une intoxication au monoxyde de carbone.

Toujours pas d'électricité.

Jeudi 30 décembre 1999

Poursuite de l'opération « congélateurs ».

Mise en place d'un groupe électrogène diesel 380 volts prêté par un habitant aux réservoirs pour faire fonctionner les surpresseurs et alimenter en eau les Hayottes et le Petit Paris.

Poursuite des travaux par E.D.F. et l'Entreprise DEAMNGE dans des conditions très difficiles (froid, boue, eau,...) et avec beaucoup de « poisse » (poteau instable et à caler avec des blocs de béton, crevaison du camion E.D.F., etc...)

Rétablissement du courant à 18h20 sauf à Bellevue et au Petit Paris.

Vendredi 31 décembre 1999

Intervention E.D.F. à Bellevue qui retrouve le courant à 8h00 pour la 1^{ère} partie et à 14h00 pour le reste de la rue.

Le générateur étant susceptible d'être repris par son propriétaire, la Municipalité a enfin obtenu un groupe 380 volt de 5 Kw

de puissance prêté par la Communauté urbaine du Grand NANCY. Les Sapeurs Pompiers thiavillois sont allés le chercher à PULNOY. Il restera en service tant que l'électricité ne sera pas rétablie au Petit Paris, la ligne alimentant les réservoirs étant branchée sur celle-ci.

Voici succinctement résumées à grands traits ces 6 journées « noires » au cours desquelles de très nombreuses solidarités anonymes se sont manifestées. Cela nous réchauffe le cœur.

Qu'il me soit permis d'adresser des remerciements très vifs et très sincères :

- à ceux qui ont mis leur groupe électrogène à la disposition de propriétaires de congélateurs,
- aux habitants et élus qui spontanément ont apporté leurs compétences, leurs bras, leur tracteur, leur tronçonneuse pour nettoyer, élaguer, dégager des chemins, réparer des toits, distribuer des documents, apporter des boissons chaudes...
- aux Sapeurs Pompiers thiavillois et au personnel communal qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine malgré le froid, la fatigue, le manque de repos,
- aux agents E.D.F. et à l'Entreprise DEMANGE Jean-Luc qui a contribué efficacement à rétablir plus rapidement « la fée électricité », sans oublier le Garage TANGUY qui a transporté câbles et matériels divers pour alimenter le chantier, et sans doute encore d'autres anonymes que nous ne connaissons pas

ET APRES ?

En premier lieu, mesurons bien aujourd'hui l'humilité dont nous devons faire preuve face aux déchaînements de la nature.

En second lieu, tirons en les conséquences pour l'avenir, notamment au niveau de l'organisation départementale des secours qui pour nous n'a pas été satisfaisante.

Il est trop tôt pour établir un bilan précis mais déjà, selon l'O.N.F., on sait que la forêt communale est détruite à 90% environ.

C'est la ressource financière essentielle de la commune et cette perte colossale de revenus va engendrer rapidement une forte diminution des investissements pour plusieurs décennies sans doute. Il faudra un siècle pour reconstituer un tel patrimoine.

Par ailleurs, certaines opérations engagées ne peuvent être stoppées et devront être conduites à leur terme, indépendamment des réparations des dégâts subis.

Inutile de se voiler la face... cette catastrophe engendrera dans les prochaines années une majoration importante des impôts locaux... sauf miracle ! On sait également que pour 2000, le prix de l'eau devra

être majoré compte tenu de l'augmentation de la redevance de pollution à verser à Rhin-Meuse, idem pour l'assainissement en raison des travaux. Et puisqu'il nous faut boire la coupe jusqu'à la lie, une majoration de plus de 30% des ordures ménagères en 2000 a été décidée par le Syndicat à la suite de l'adjudication qui vient d'avoir lieu !

Bonjour les dégâts au porte monnaie pour tout le monde !

La gestion municipale dans ces conditions devient une mission impossible et particulièrement impopulaire. Cette situation nouvelle aggravera encore le malaise profond que connaissent les élus quant à leur mise en cause quasi systématique dès qu'un problème surgit et conduira sans doute un nombre encore plus important de maires à raccrocher l'écharpe au vestiaire en 2001.

Pour ma part, je refuse le pessimisme et la facilité que peut constituer l'abandon ? Il nous faut être réalistes et pragmatiques. D'autres connaissent aussi des difficultés analogues voire plus grandes encore. Pour notre part, la tempête n'a provoqué ni décès, ni blessé grave, ni famille sans logis.

Dans la longue histoire de notre vieille et chère commune, il nous faut retrousser nos manches, démontrer que notre détermination, notre travail assidu et collectif dans la tolérance et les respect mutuel, nous repositionneront rapidement sur la voie du progrès, de la reconstruction et de la réussite. Nous le devons aux générations à venir. C'est notre devoir et ce sera notre fierté.

Continuons demain cette solidarité que nous venons de vivre dans l'épreuve.

Ensemble tout est possible !

C'est dans cette perspective difficile certes mais dont l'enjeu ne vous échappera pas parce qu'il est à la hauteur de notre courage, mais aussi de notre espérance, que je forme avec les Adjoints, les Conseillers et le Personnel communal des vœux renouvelés de bonne année 2000 et de bonne santé pour vous même, votre famille et j'ose l'espérer encore pour notre commune.

M. JACQUEL

Directeur : Michel JACQUEL
Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE